



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

Règles santé, sécurité et environnement

1. Je participe à toutes les formations me permettant de travailler en sécurité et préserver l'environnement.
2. Je n'effectue aucun travail sans y être autorisé.
3. J'interviens seulement si les risques sont analysés et maîtrisés.
4. J'évalue les impacts environnementaux associés aux tâches que j'effectue et j'agis pour les contrôler.
5. Je porte les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à la tâche et la zone dans laquelle je travaille.
6. J'utilise des outils et équipements conformes et adaptés.
7. Je trie mes déchets et je m'assure de la propreté et de l'ordre de mon espace de travail.
8. Je ne contourne ou n'altère jamais les dispositifs de sécurité et les moyens de protection contre les pollutions.
9. Je signale tout incident et je remonte toute situation anormale.